



# ASSEMBLEE GENERALE – VETOQUINOL SA

## 19 mai 2022



[WWW.VETOQUINOL.COM](http://WWW.VETOQUINOL.COM)





# QUORUM PROVISOIRE



## ▶ **PARTIE ORDINAIRE**

- ▶ Rapport de gestion de VETOQUINOL SA,
- ▶ Rapport de gestion du groupe,
- ▶ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2021 et sur les comptes consolidés,
- ▶ Rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- ▶ Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise,
- ▶ Rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu à l'article L.225-197-I du Code de commerce,
- ▶ Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- ▶ Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- ▶ Affectation du résultat de l'exercice,
- ▶ Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux,
- ▶ Approbation du rapport sur la rémunération des mandataires sociaux,
- ▶ Fixation du montant global de rémunération des administrateurs,
- ▶ Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Etienne FRECHIN Président du conseil d'administration,
- ▶ Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Matthieu FRECHIN Directeur Général,
- ▶ Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Dominique DERVEAUX Directeur Général Délégué,
- ▶ Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Alain MASSON Directeur Général Délégué,
- ▶ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, et approbation desdites conventions,
- ▶ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Matthieu FRECHIN,
- ▶ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Louis CHAMPEL,
- ▶ Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Madame Elisabeth PACAUD,
- ▶ Nomination de Madame Audrey CHANOINAT en qualité de nouvelle administratrice de la Société, consécutivement à la démission de Madame Martine FRECHIN,
- ▶ Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions pour un prix maximal de 200. € par action soit un prix global maximal de 166 346 600 €.



## 1. PARTIE EXTRAORDINAIRE

- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et /ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10.000.000 € ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 2.500.000 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs ;
- Autorisation à consentir au conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de consentir des options de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou des options d'achat d'actions à des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées dans la limite de 3 % du capital social dont un maximum de 4% pourra être attribué aux dirigeants mandataires sociaux;
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe qui devrait alors être mis en place pour un montant maximal de 1.000.000 €, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail ;
- Fixation des plafonds généraux des délégations de compétence à un montant nominal de 10.000.000 € pour les augmentations de capital par voie d'émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, et de 2.500.000 € pour les émissions de titres de capital donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ; fixation de plafonds particuliers de 900.000€ pour les augmentations de capital susceptibles de résulter de l'attribution d'options de souscription d'actions ;
- Prorogation de la durée de la Société et modification corrélative de l'article 5 des statuts
- Pouvoirs.

# COMPTES SOCIAUX 2021



# COMPTE DE RÉSULTAT VETOQUINOL SA - 2021



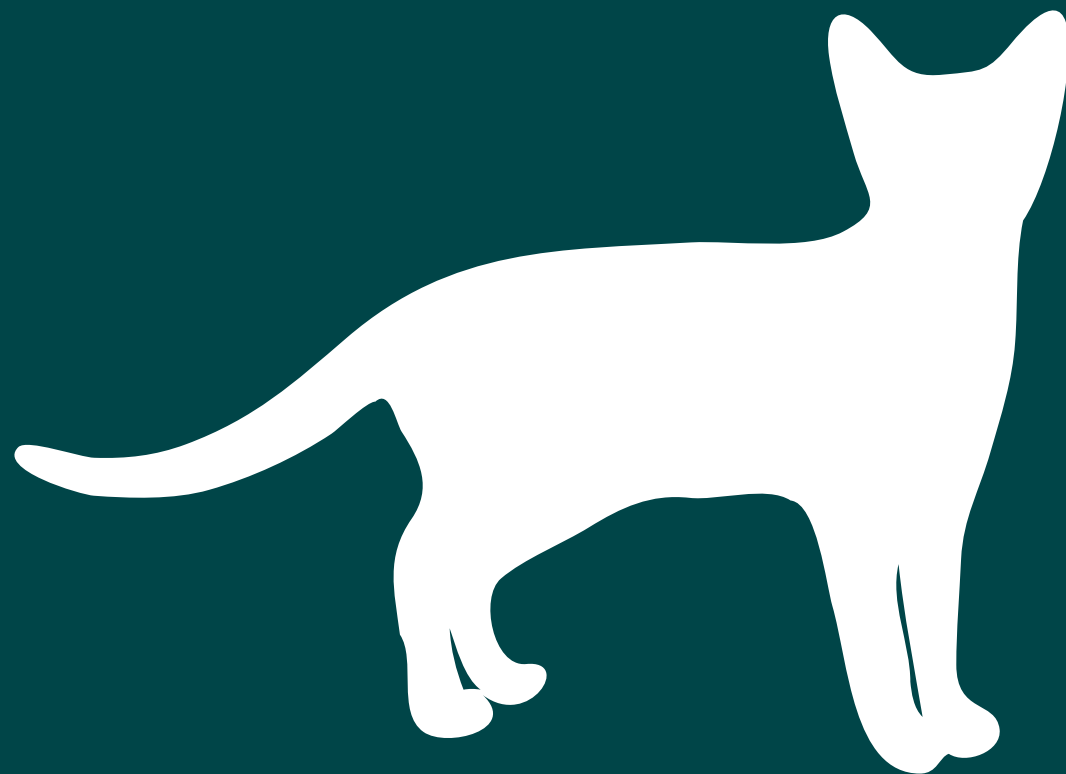
En millions d'euros - M€	31/12/2021	31/12/2020	21 % CA	20 % CA	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>236,8</b>	<b>178,6</b>			<b>32,6%</b>
Autres produits d'exploitation	19,2	15,2	8,1%	8,5%	26,4%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>256,0</b>	<b>193,8</b>	<b>108,1%</b>	<b>108,5%</b>	<b>32,1%</b>
Achats et variation de stocks	-77,8	-57,1	-32,9%	-32,0%	36,1%
Services extérieurs	-50,7	-40,6	-21,4%	-22,7%	24,9%
Impôts et taxes	-4,3	-5,1	-1,8%	-2,8%	-15,6%
Charges de personnel	-60,2	-53,9	-25,4%	-30,2%	11,6%
Autres charges d'exploitation	-1,9	-3,1	-0,8%	-1,7%	-36,5%
Dotations et Reprises d'exploitation	-22,2	-13,0	-9,4%	-7,3%	71,5%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-217,1</b>	<b>-172,7</b>	<b>-91,7%</b>	<b>-96,7%</b>	<b>25,7%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>38,9</b>	<b>21,1</b>	<b>16,4%</b>	<b>11,8%</b>	<b>84,3%</b>
Produits financiers	21,4	13,5	9,0%	7,6%	58,5%
Charges financières	-0,9	-2,5	-0,4%	-1,4%	-63,5%
Dotations et Reprises financières	0,0	-0,4	0,0%	-0,3%	-96,9%
<b>Résultat financier</b>	<b>20,5</b>	<b>10,6</b>	<b>8,6%</b>	<b>5,9%</b>	<b>93,4%</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>59,4</b>	<b>31,7</b>	<b>25,1%</b>	<b>17,7%</b>	<b>87,4%</b>
Produits exceptionnels	0,1	0,1	0,0%	0,1%	-18,6%
Charges exceptionnelles	-0,6	-0,4	-0,3%	-0,2%	68,1%
Dotations et Reprises exceptionnelles	0,9	-0,6	0,4%	-0,3%	-249,4%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0,4</b>	<b>-0,9</b>	<b>0,2%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>-141,6%</b>
Participation des salariés	-1,6	-1,1	-0,7%	-0,6%	54,0%
Impôts sur les bénéfices	-8,8	-2,7	-3,7%	-1,5%	221,7%
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>49,2</b>	<b>27,0</b>	<b>20,8%</b>	<b>15,1%</b>	<b>82,3%</b>

# BILAN VETOQUINOL SA - 2021



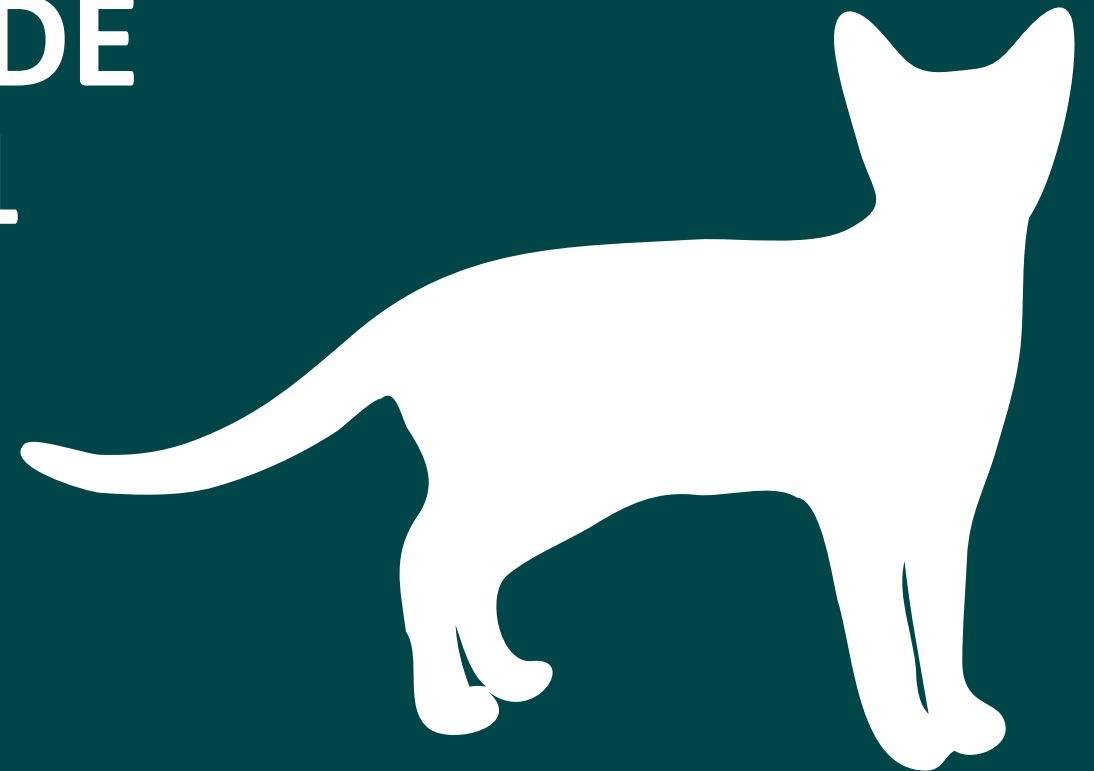
K€	2 020			2 021		
	VALEURS BRUTES	AMORT. PROV.	VALEURS NETTES	VALEURS BRUTES	AMORT. PROV.	VALEURS NETTES
Immobilisations incorporelles	171 176	- 28 717	142 460	177 271	- 34 305	142 966
Immobilisations corporelles	118 992	- 81 635	37 357	117 799	- 80 508	37 290
Immobilisations financières	141 646	- 100	141 546	136 602	- 128	136 474
<b>Actif immobilisé</b>	<b>431 815</b>	<b>- 110 452</b>	<b>321 363</b>	<b>431 671</b>	<b>- 114 941</b>	<b>316 730</b>
Stocks et en-cours	38 892	- 2 118	36 774	48 674	- 2 350	46 324
Clients et autres créances	51 705	- 1 152	50 553	49 969	- 4 542	45 427
Valeurs mobilières de placement	14 359	-	14 359	2 300	-	2 300
Disponibilités	86 066	-	86 066	50 572	-	50 572
<b>Actif Circulant</b>	<b>191 022</b>	<b>- 3 270</b>	<b>187 752</b>	<b>151 515</b>	<b>- 6 892</b>	<b>144 622</b>
Comptes de régularisation - actif	1 325	-	1 325	1 819	-	1 819
<b>Total Actif</b>	<b>624 162</b>	<b>- 113 722</b>	<b>510 440</b>	<b>585 005</b>	<b>- 121 834</b>	<b>463 172</b>
Capital			29 705			29 705
Primes liées au capital			41 126			41 126
Autres réserves et report à nouveau			201 258			222 353
Réserve légale			2 970			2 970
Résultat de l'exercice			27 009			49 228
Provisions réglementées			6 094			5 138
Subventions d'investissement			800			800
<b>Capitaux propres</b>			<b>308 962</b>			<b>351 319</b>
Autres fonds propres						
Provisions pour risques et charges			2 581			2 099
Dettes financières (inclus cash poolign passif)			131 988			35 419
Fournisseurs et autres dettes			66 803			74 098
Comptes de régularisation - passif			106			235
<b>Total Passif</b>			<b>510 440</b>			<b>463 172</b>

# RESULTATS 2021





# FAITS MARQUANT DE L'ANNEE 2021



# INDICATEURS FINANCIERS CONSOLIDÉS



**521 M€**  
CA Groupe  
**+22,3%**  
à changes constants



**296 M€**  
CA Essentiels  
**+33,3%**  
à changes constants



**101 M€**  
ROC av. amortissement actifs acquis  
**+54,5%**



**63 M€**  
Résultat net  
part du Groupe  
**12,1%** du CA



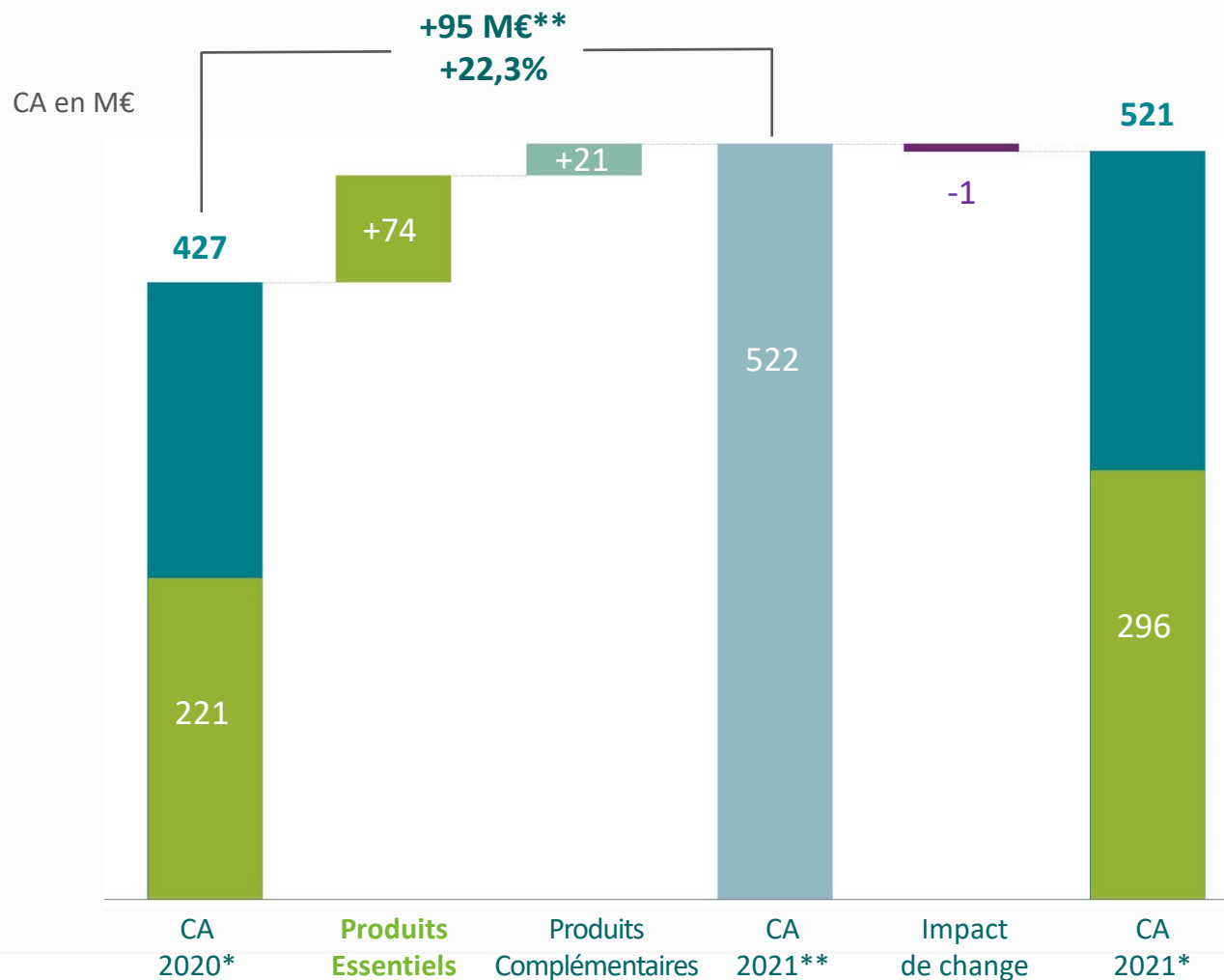
**90 M€**  
Génération de  
cash flow



- ▶ Marché mondial de la santé animale en forte croissance
  - En hausse de l'ordre de **10%\***
- ▶ Impact positif de la Covid-19
  - Augmentation des soins vétérinaires
- ▶ Croissance de l'activité de Vetoquinol **2x supérieure** à celle du marché
- ▶ Démonstration de l'agilité et de la flexibilité du Groupe pendant la crise sanitaire de la Covid-19
  - Mobilisation des équipes
  - Solidité du modèle industriel réparti sur 3 continents



# SOLIDE DYNAMIQUE DE CROISSANCE EN 2021



Vetoquinol surperforme le marché de la santé animale

Croissance organique : **+13,7%**

Très forte croissance des produits Essentiels : **+34%**

Produits Essentiels : **57%** du CA 2021

# INTÉGRATION RÉUSSIE DE DRONTAL® ET PROFENDER®



- ▶ Montée en puissance dans les antiparasitaires supérieure aux attentes
- ▶ Extension des gammes Drontal® et Profender® : Canada, Australie et Suisse





## ► Imoxi®

- **Produit antiparasitaire : solution prête à l'emploi et formule topique à large spectre - lancement US**
- Protection dont les animaux de compagnie ont besoin contre les puces, les vers du cœur et les parasites intestinaux



## ► Phovia®

- **Produit dermatologique disruptif et innovant pour chiens et chats - lancement mondial depuis mai 2021**
- Amélioration de la qualité de vie des animaux de compagnie et celle de leurs propriétaires
- Application locale, non invasive au sein de la clinique



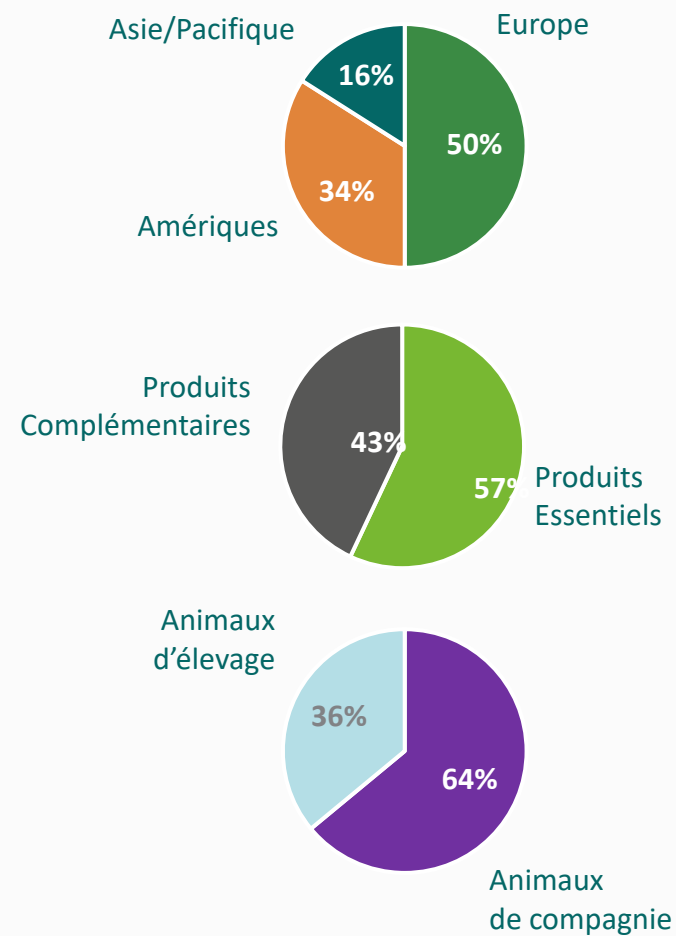
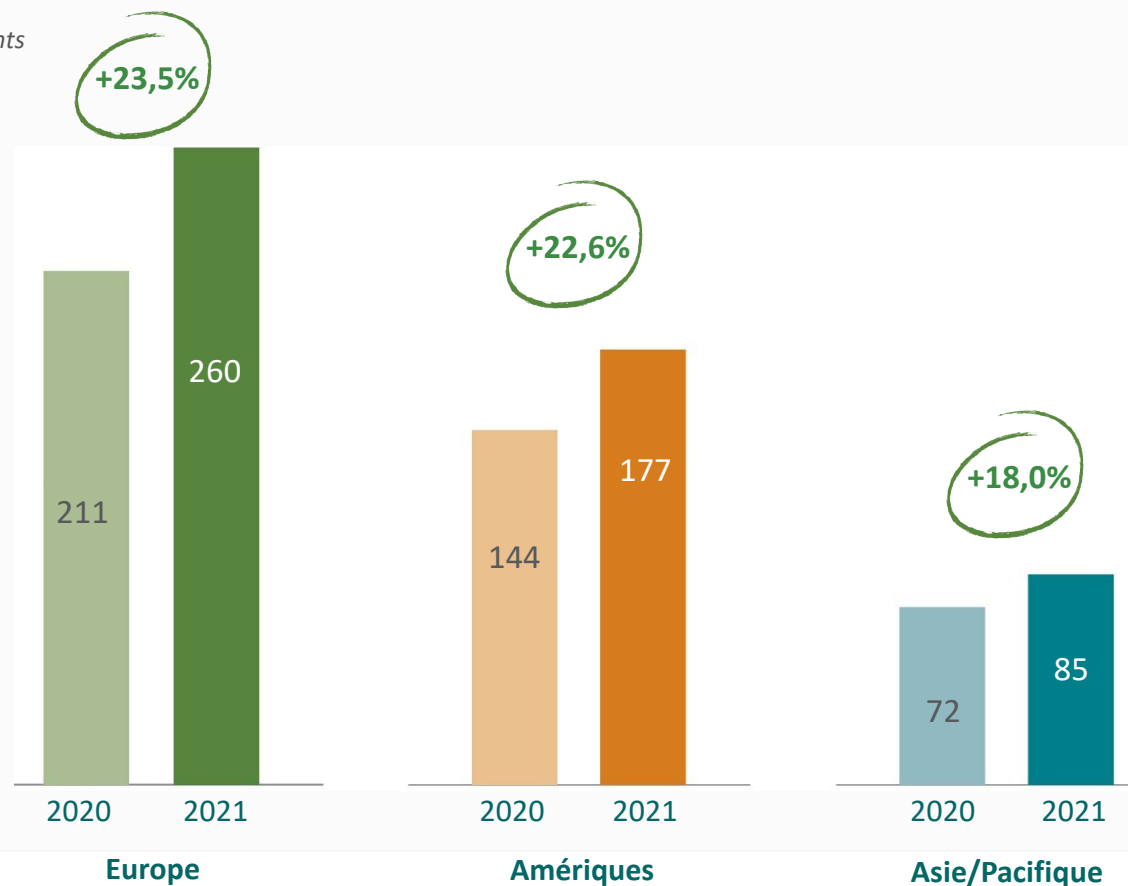
# COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2021



# CHIFFRE D'AFFAIRES 2021



CA en M€  
À changes constants





# COMPTE DE RÉSULTAT



En M€	31/12/2021	% du CA	31/12/2020	% du CA	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>521,3</b>		<b>427,5</b>		<b>+21,9%</b>
<b>Marge sur achats consommés</b>	<b>371,9</b>	<b>71,3</b>	<b>299,4</b>	<b>70,0</b>	<b>+24,2%</b>
Charges externes	107,7	20,7	(82,8)	(19,4)	
Frais de personnel	(147,6)	(28,3)	(130,2)	(30,5)	
Impôts et taxes	(6,0)	(1,1)	(6,3)	(1,5)	
Autres produits et charges	10,0	1,9	3,3	0,8	
Amortissements et provisions	(19,8)	(3,8)	(18,2)	(4,3)	
<b>Résultats opérationnel courant av. amort. actifs acquis</b>	<b>100,8</b>	<b>19,3</b>	<b>65,3</b>	<b>15,3</b>	<b>+54,5%</b>
<b>Amortissement actifs incorporels issus acquisition</b>	<b>(14,1)</b>	<b>(2,7)</b>	<b>(9,1)</b>	<b>(2,1)</b>	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>86,8</b>	<b>16,6</b>	<b>56,2</b>	<b>13,1</b>	<b>+54,5%</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)



En M€	31/12/2021	% du CA	31/12/2020	% du CA	Variation
Résultat opérationnel courant	86,8	16,6	56,2	13,1	
Autres produits et charges opérationnels*	(0,5)	-	(19,1)	-	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>86,3</b>	<b>16,6</b>	<b>37,1</b>	<b>8,7</b>	<b>+132,6%</b>
Résultat financier	0,2	-	(1,5)	-	
Résultat avant impôts	86,5	16,6	35,6	8,3	
Impôts sur les sociétés	(23,8)	(4,6)	(16,6)	(3,9)	
Quote-part de résultat mis en équivalence	0,1	-	0,3	-	
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>62,9</b>	<b>12,1</b>	<b>19,2</b>	<b>4,5</b>	<b>+226,9%</b>
<b>EBITDA</b>	<b>119,3</b>	<b>22,9</b>	<b>83,9</b>	<b>19,6</b>	<b>+42,2%</b>

\* dont impairment de 15 M€  
du goodwill au Brésil en 2020

# FLUX DE TRÉSORERIE - UN MODÈLE SOLIDE



En M€	31/12/2021	31/12/2020
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>62,9</b>	<b>19,2</b>
Capacité d'autofinancement avant coût de l'EFN et impôt	119,5	83,3
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	89,7	92,2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement*	(33,4)	(145,1)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement**	(120,8)	102,0
Incidence des variations de change	3,3	(3,3)
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>(61,2)</b>	<b>+45,8</b>

\* dont acquisition de Drontal®  
et Profender® en 2020

\*\* remboursement du prêt de 110 M€  
au S1 2021

# BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

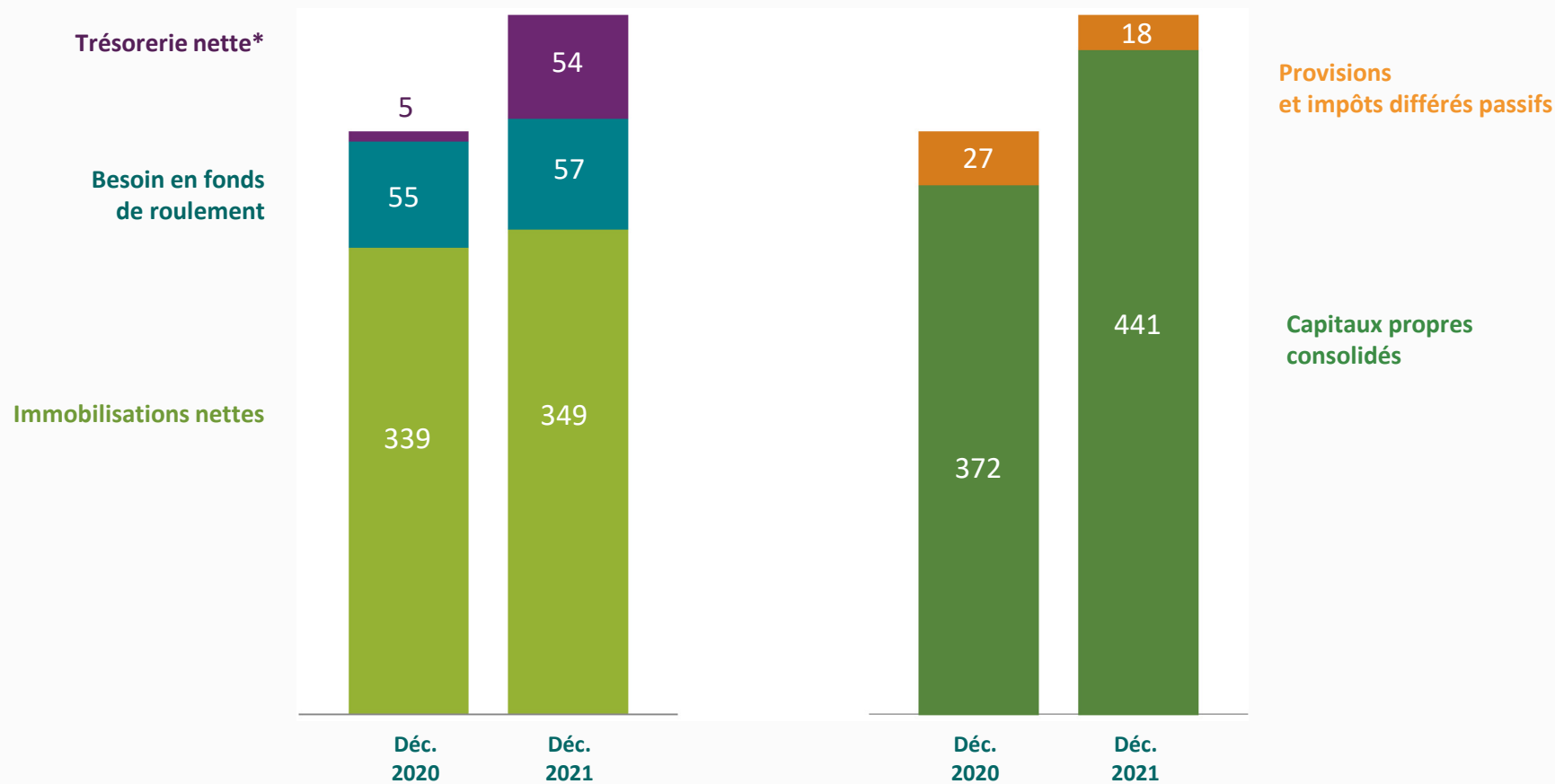


En M€	31/12/2021	31/12/2020
Stocks	111,6	85,5
Clients et autres débiteurs	87,2	88,6
Fournisseurs et autres créditeurs	(140,8)	(116,0)
Autres éléments du BFR net	(1,4)	(2,7)
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>56,6</b>	<b>55,4</b>
<b>Besoin en fonds de roulement en nb de jours</b>	<b>40 jrs</b>	<b>47 jrs</b>

# STRUCTURE FINANCIÈRE RENFORCÉE



Données en M€



\* Inclus IFRS 16

# RENFORCEMENT DES FONDAMENTAUX DE VETOQUINOL



- ▶ Croissance des produits Essentiels **+34%**, supérieure au marché de la santé animale
  
- ▶ Génération de cash-flow soutenue : **90 M€**
  
- ▶ Solide structure financière
  - Capitaux propres de **441 M€**, en hausse de +69 M€
  - Trésorerie nette positive de **54 M€**
  - Gearing de **-12%**
  - Forte capacité d'endettement

# CRÉATION DE VALEUR ACTIONNARIALE



- ▶ Cours de Bourse
  - Progression de **+54,2%** en 2021



- ▶ Actionnariat au 31 décembre 2021
  - Laboratoire familial et indépendant



# CRÉATION DE VALEUR EXTRA-FINANCIÈRE



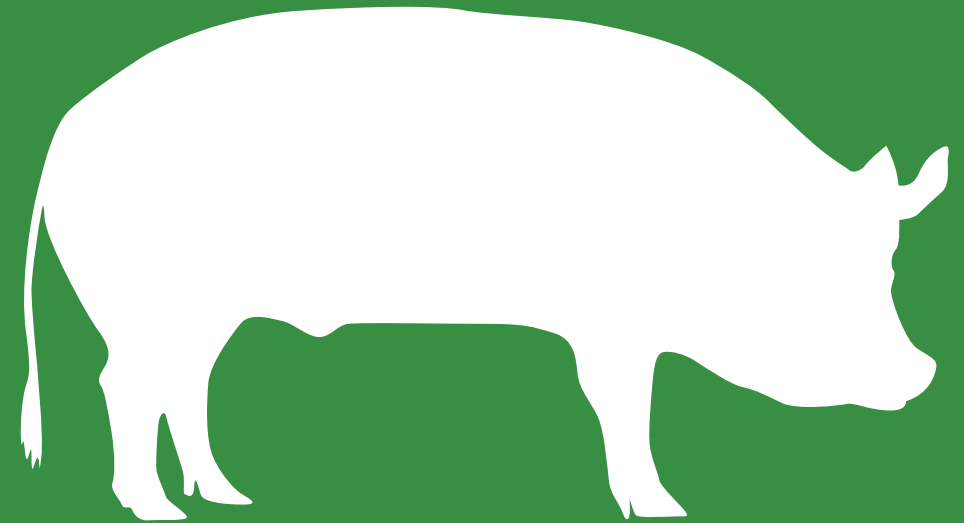
- ▶ Notation Gaïa Rating 2021 : **81/100** vs 76/100 en 2020
  
- ▶ Santé Sécurité : au cœur des préoccupations de Vetoquinol
  - Garantir la sécurité des collaborateurs pendant la crise sanitaire de la Covid-19
  - Prévenir les situations à risque
  - LTAR\* 2021 : **3,6**
  
- ▶ Consolidation de l'indice égalité homme/femme
  - Égalité professionnelle 2021 (France) : **87/100**
  
- ▶ Plan visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> par M€ de CA (scope 1 & 2)



# Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise



# Rapports des Commissaires aux Comptes





# QUORUM DEFINITIF

# Vote des résolutions à caractère ordinaire





## Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net de 49 227 644,49 Euros.



## Quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.



## Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et fixation du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui s'élève à 49 227 644,69 Euros, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau d'un montant de 131 452 957,60 Euros, de la manière suivante :

A la réserve légale	0 €
Au dividende de 0,80 € par action	9 505 521,60 €
A la réserve facultative	0 €
Au report à nouveau, le solde soit	171 175 080,69 €
<b>TOTAL</b>	<b><u>180 680 602,29€</u></b>

Le paiement des dividendes sera effectué, au plus tard, le 7 juin 2022.



## Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de **62 860 542,96 Euros**.





## **Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux (vote *ex-ante*)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, conformément à l'article L. 22-10-8 II dudit Code, la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société telle que présentée dans le document d'enregistrement universel 2021, chapitre 4, paragraphe 4.3.4.3.



**Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce en matière de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, pour l'ensemble des mandataires sociaux (vote *ex-post* global)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce et notamment les éléments reportés dans la présentation des résolutions par le Conseil d'administration figurant au chapitre 4, paragraphe 4.3.4.1 du document d'enregistrement universel 2021 de la Société et faisant partie intégrante du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L.22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce qui y sont présentées.



## Fixation de la rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, fixe à la somme de 210 000 Euros le montant global annuel brut de rémunération alloué au Conseil d'Administration.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.



**Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Etienne FRECHIN, Président du conseil d'administration (vote *ex-post* individuel)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à Monsieur Etienne FRECHIN au titre de son mandat de Président du conseil d'administration de la Société, tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2021 au chapitre 4, paragraphe 4.3.4.1.1.



**Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Matthieu FRECHIN, Directeur Général (vote *ex-post* individuel)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à Monsieur Matthieu FRECHIN au titre de son mandat de Directeur Général de la Société, tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2021 au chapitre 4, paragraphe 4.3.4.1.1.



**Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Dominique DERVEAUX, Directeur Général Délégué (vote *ex-post* individuel)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à Monsieur Dominique DERVEAUX au titre de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société, tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2021 au chapitre 4, paragraphe 4.3.4.1.1.



**Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Alain MASSON, Directeur Général Délégué et Pharmacien responsable (vote *ex-post* individuel)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à Monsieur Alain MASSON au titre de son mandat de Directeur Général Délégué et Pharmacien responsable de la Société, tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2021 au chapitre 4, paragraphe 4.3.4.1.1.



## Conventions réglementées

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte qu'il n'y a pas d'ancienne convention dans ce rapport et qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et approuve ledit rapport.





## Renouvellement du mandat de Monsieur Matthieu FRECHIN en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Matthieu FRECHIN vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.



## Renouvellement du mandat de Monsieur Louis CHAMPEL en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Louis CHAMPEL vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.



## Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Madame Elisabeth PACAUD

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Madame Delphine FRECHIN LEFEBVRE en qualité d'administratrice, en remplacement de Madame Elisabeth PACAUD dont le mandat d'administratrice vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale, pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.



## Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation en qualité de nouvelle administratrice de la Société de Madame Audrey CHANOINAT, décidée par le Conseil d'administration dans sa séance du 16 décembre 2021, en remplacement de Madame Martine FRECHIN, administratrice démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.



**Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions à un prix maximum de 200 € par action soit un montant global maximum de 166 346 600 €**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 22-10-62 et suivants et du règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014, à faire acheter par la Société ses propres actions.

# Résolutions à caractère extraordinaire



**Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et /ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10.000.000 € ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 2.500.000 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.**



**Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs**





**Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de consentir des options de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou des options d'achat d'actions à des salariés et/ ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées dans la limite de 3 % du capital social dont un maximum de 4% pourra être attribué aux dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185, al. 4 du Code de commerce**



**Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe qui devrait alors être mis en place pour un montant maximal de 1.000.000 €, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail**



**Fixation des plafonds généraux des délégations de compétence à un montant nominal de 10.000.000 € pour les augmentations de capital par voie d'émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, et de 2.500.000 € pour les émissions de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ; fixation de plafonds particuliers de 900.000 € pour les augmentations de capital susceptibles de résulter de l'attribution d'options de souscription.**



## Prorogation de la durée de la Société et modification corrélative de l'article 5 des statuts

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris acte que la durée de Société, initialement fixée à soixante (60) années à compter du 2 juillet 1962, arrive à expiration le 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

- décide de proroger la durée de la Société de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, soit jusqu'au 18 mai 2121 ;
- en conséquence, décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, de sorte que ledit article est désormais rédigé comme suit :

« La durée de la société, fixée initialement à soixante (60) ans à compter du 2 juillet 1962, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2022, a été prorogée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années par l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2022. La durée de la société expirera en conséquence le 18 mai 2121 sauf dissolution anticipée ou prorogation ».



## Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités.

# Questions/ Réponses

